

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 février 2017

—◆—
COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept,
le neuf février à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, LEPRINCE Patrick, CHARPENTIER Raynald

Etaient absents excusés : Madame MAHEUX Jeannine pouvoir à POULIN Etienne, Messieurs AUBRY Michel pouvoir à Monsieur GLOTON Louis, PAUL Olivier

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'ECOLE VERS LE CENTRE DE LOISIRS

(ALEFH) Délib. N°05-2017

Suite à la délibération du conseil municipal n°25-2016 en date du 12 septembre 2016 refusant la proposition de convention financière concernant les transports du mercredi amenant les enfants de la commune d'Autheuil-Authouillet de l'école au centre de loisirs de Fontaine Heudebourg, monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier en date du 7 février 2017 de l'Association Loisirs Educatifs Fontaine Heudebourg (ALEFH) exposant les faits suivant :

Suite à la réunion avec la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS), celle-ci a rappelé le cadre de ses missions ainsi que celles de l'ALEFH. L'ALEFH sauf par délégation, n'a pas la compétence d'organiser les transports, tout comme elle n'a pas la compétence pour faire payer aux familles le coût de ce transport.

Monsieur le Maire explique que désormais le transport ne peut pas être regroupé dans le budget global de l'association cela doit être un budget annexe et de fait ne bénéficie pas des subventions de la CAF, et de la CCEMS. Pour équilibrer le budget l'association fait appel aux communes. Monsieur le Maire rappelle que l'ALEFH est déjà subventionnée par la CAF et par la CCEMS pour toutes ses activités hors transport.

A ce jour si aucune solution n'est trouvée l'ALEFH ne transportera plus les enfants de la commune dès le retour des vacances de février soit dès le 1^{er} mars 2017. Les parents concernés ont été informés début février par l'ALEFH.

Monsieur le Maire informe avoir reçu plusieurs de ces parents mécontents dans l'attente de solutions concrètes.

Pour rappel l'ALEFH a fixé la participation des communes aux 2/3 du coût de la prestation soit pour la commune d'Autheuil-Authouillet un montant au coût par habitant de 1.50 €/habitant, tarif sur la base de 970 habitants fixé à 1 455 €.

La participation des familles, pour les activités varie de 5,6 € à 12,5 € selon la tranche d'imposition. Le coût total du transport pour les trois trimestres est de 9 108€ (une augmentation étant à prévoir pour la période de septembre 2016 à juin 2017). Il manque à l'association 6 455€ pour équilibrer son budget prévisionnel. Le président de l'association propose donc aux communes de participer à la dépense du transport partant du principe que les subventions sont attribuées pour le centre de loisirs et non pas pour le transport. La répartition par habitants fait ressortir une participation pour Autheuil-Authouillet de 1 455 €. Les modalités de calcul faites par l'ALEFH pour la commune d'Autheuil-Authouillet sont fixées sur l'année scolaire 2015 / 2016 sur la base d'environ 17 enfants en moyenne sur 129 journées par an

allant au centre de loisir le mercredi. Pour les autres communes: Cailly 1 enfant, Ecardenville 4 enfants, La Croix 20 enfants, Heudreville 12 enfants, Fontaine-Heudebourg 45 enfants.

Cette saison la fréquentation du mercredi est pour Autheuil-Authouillet de 10 à 13 enfants.

Monsieur le Maire propose plusieurs pistes de travail, par exemple, la participation des parents à hauteur de 2€ par mercredi, la commune abonderait le reste.

Afin de ne pas pénaliser les familles concernées les membres C M propose au Maire de reporter cette action à septembre 2017 et de répondre favorablement à la convention demandée par l'AEFH pour cette saison soit fin juillet 2017.

Cette réponse laisse du temps et permet aux différents intervenants d'étudier toutes autres pistes

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils souhaitent soutenir le financement du transport de l'association sur les deux propositions suivantes :

- 1) La commune décide de répondre favorablement à la proposition de l'AEFH en demandant une participation d'environ deux euros par enfants aux parents
- 2) La commune décide de répondre favorablement à la proposition de l'AEFH en ne demandant aucune participation aux parents jusqu'au 7 juillet 2017, fin de l'année scolaire 2016 / 2017

A la majorité la deuxième proposition est retenue. Soit la convention financière sans aucune participation demandée aux parents jusqu'au 7 juillet 2017 est acceptée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant au dossier.

10 voix pour, 4 abstentions Messieurs. GLOTON, AUBRY, CREPEAU, NOEL

Autorisation au Maire de se porter Partie Civil au tribunal correctionnel d'Evreux. *Délib. N°06-2017*

Considérant que par requête en date du 16 mars 2015 la commune a déposé devant le tribunal d'Evreux un recours **pour non-respect du plan d'occupation des sols de la commune;**

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 contre, 5 abstentions: Mesdames JOURDAN, BUSSI, Messieurs NOEL, ROUSSEL, CREPEAU :

- Autorise Monsieur le maire, Louis GLOTON, à se porter partie civil dans l'affaire du Ministère Public contre Monsieur NIVault, gérant du garage de réparation de véhicules automobiles, au 87 rue Yves Montand 27490 Autheuil-Authouillet.

Dossier vidéo protection *Délib. N°07-2017*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu des différentes réunions et devis effectués au sujet de la pose de caméras sur la commune.

Le devis définitif comprenant le matériel de vidéosurveillance ainsi que l'installation des équipements se chiffre à 30 027,60€ TTC. Les caméras seraient installées aux points stratégiques des différentes entrées de la commune : Route d'Evreux, Rue de Gironde, Route de Gaillon, à Authouillet, à l'école et à l'église. Ce devis inclus les quatre panneaux d'affichage. L'option contrat de maintenance est à rajouter pour un total de 700€ TTC par an.

Les subventions qui étaient annoncées à hauteur de 80% du coût total du projet sont revues à la baisse et plafonnent entre 20% et 40% par l'Etat le reste étant à charge de la commune. Monsieur le Maire explique s'être entretenu avec la Préfecture qui précise que les subventions peuvent être obtenues sous trois à quatre années.

Le but de cette opération serait pour la gendarmerie de suivre les véhicules des délinquants, de diminuer les cambriolages donc d'améliorer la sécurité de la population.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils souhaitent poursuivre le projet qui s'avère être plus onéreux que prévu.

A la majorité le projet est rejeté : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Informations :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu un devis relatif à la reconstruction de l'ouvrage du pont de la Fortelle comprenant les frais de maîtrise d'œuvre (environ 10% du coût des travaux finis) par le Département. Ce pré-devis d'un total de 395 142,19€ TTC est estimatif mais il a pour but de chiffrer dans sa globalité la reconstruction du pont.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion sur le haut débit du Syndicat Mixte du 2 février dernier pour le déploiement du numérique du territoire Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS). Le devis du projet définitif s'élève à un montant total de 8 500 000 € TTC.

Etat :	→ 2 700 000 €
Département :	→ 2 020 000 €
Région:	→ 2 020 000 €
CCEMS :	→ 1 690 000 €

Le cout à l'administré sera d'environ 60 € pour le raccordement et d'environ 50 € pour les frais d'accès au service soit un total d'environ 110 €.

Le coût de forfait sera d'environ 30 € TTC par mois avec un accès internet, téléphonie, TV HD.

D'autres options seront alors disponibles.

98 % du territoire sera couvert à 8 mégas bites secondes avec une prévision de 9 018 prises et 740 montées en débit.

100% des habitants de Autheuil-Authouillet seront desservis.

Par ailleurs monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion sur le risque des inondations dans l'Eure. Les conclusions sont positives, le système GMAPY se développe, la responsabilité des rivières se tourne progressivement vers l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et le site officiel présentant la carte nationale de vigilance crues dont l'objectif est d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise en cas de risque de crues, Vigicrues, fonctionne bien.

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement du 37 rue Yves Montand va se libérer au 1^{er} mars 2017, un préavis de départ a été reçu le 1^{er} Février.

Monsieur le Maire fait part au conseil du bilan reçu pour la remise en état éventuelle du vieux tracteur-tondeuse communal dit « Kubota ». Le constat est le suivant : Matériel utilisé raisonnablement, plus réparable.

Monsieur le Maire invite à la réflexion sur l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse ou bien de fonctionner qu'avec un seul tracteur-tondeuse au lieu de deux.

Questions diverses :

Monsieur Roussel fait le résumé de la commission travaux qui a eu lieu le 28/01/2017. La visite des logements communaux était à l'ordre du jour dans le but d'étudier leur état et éventuellement programmer des travaux et inscrire les dépenses au budget: Exemple, Dans un des logements un bac de douche et un évier sont à changer rapidement.

Les devis sont à faire.

Le mur en pierre et terre sur le côté de l'église se dégrade fortement, des travaux sont à prévoir en urgence.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 20